

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 23

Ayant donné un Pouvoir : 07

Absents : 06

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 30

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 16**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

12/12/2023

23 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes HERRAULT Françoise, ANDRE Valérie, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe, Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOQ Pascal, LOMBARD Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Murielle. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : / . **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

07 Pouvoirs : M. PICHE Barthélémy à LESAGE Claude, MADELON Caroline à ANDRE Valérie, JOURDAN Véronique à VITTOZ Philippe, PEYSSONNERIE Daniel à FERRARI Myriam, LARDE Alain à VERRIER Murielle, PUGNOT Bertrand à PARAVY Jean-Claude, PERSON Philippe à ARGOUD Yves.

06 Absents : SAUNIER Elise, YACONO Céline, BILLON Pierre, PERROT Alain, LABBAY Catherine, MESTRALLET Nadège.

OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2023_11_28_22 PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX POUR LA REALISATION DU PROJET « RENFORCEMENT VRD ZAE CONTIN » ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le budget primitif du budget principal approuvé le 28/03/2023 ;

Vu la délibération n°2023_11_28_22 portant attribution des marchés publics de travaux pour la réalisation du projet « Renforcement VRD ZAE Contin » ;

Considérant que le budget primitif 2023 de l'opération n°45 du budget principal prévoyait 270 308 € de dépenses ;

Considérant que l'estimation du maître d'œuvre stabilisée à l'automne 2023 s'élevait à 446 400,00€ TTC ;

Considérant que les crédits inscrits au BP 2023 sont insuffisants pour financer l'opération ;

Considérant que la durée de validité des offres reçues dans le cadre d'une procédure adaptée de publicité et mise en concurrence préalable est de 120 jours (à compter du 22 novembre 2023) ;

Monsieur le Président ;



PROPOSE aux conseillers communautaires de retirer la délibération n°2023_11_28_22 et de lui retirer tout effet juridique pour le passé et l'avenir.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 30 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤**RETIRE** la délibération n°2023_11_28_22 portant attribution des marchés publics de travaux pour la réalisation du projet « Renforcement VRD ZAE Contin » ;

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 22/12/2023,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN